



Remboursement de location après deux ans

Par **Alpe**, le **28/07/2010 à 18:52**

Bonjour,
Je loue à un jeune étudiant depuis plus de 2 ans un T1 sur Bordeaux centre d'une surface de 38 m² pour un montant de 400 euro hors charge. A savoir que cet appartement a été refait peintures et remplacement baignoire abîmée par le précédent locataire. Il y a double vitrage, interphone, sas de sécurité etc... Ne voulant pas se servir du chauffage central au gaz et préférant un convecteur électrique il m'a dégradé l'appartement vu qu'il ne chauffe pas la salle de bain. Il a aussi enlevé un placard penderie, frigo, sommier à lattes et la ventilation électrique de la salle de bain. Voici que maintenant il me demande un remboursement de loyer vu que la surface ne correspondrait pas. Il a pourtant vu et était enchanté du prix inférieur à ce qui se trouve dans le secteur. La mezzanine qui sert de chambre avec Velux à une partie rampante qui se trouve en dessous de 1.80 m. Peut-il après 2 ans me réclamer un quelconque remboursement??
Merci de vos réponses
Philou
33

Par **Alpe**, le **29/07/2010 à 14:00**

Personne pour me faire réponse ??
merci